

Voter pour les candidats CGT, c'est voter pour vous !!!

Clermont-Ferrand, le 27 juillet 2018.

Objet : information syndicale concernant la réorganisation liée au transfert à la métropole

Pièce Jointe : questions diverses CGT du 16/12/2016.

Compte-tenu du trouble généré par les informations diffuses et diverses transmises par les collectivités (Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole), il apparaît qu'à quasiment un mois des échéances repoussées au 7/9/2018, il convient de refaire le point sur les sujets fondamentaux :

- Les présidents des deux collectivités ayant fait le choix de ne pas transférer l'intégralité de la compétence route, il en résulte qu'aucun agent n'étant affecté à 100% sur son poste (en Equivalent Temps Plein) ne peut être contraint par un transfert automatique (cf diaporama du 19/10/2017).
- Actuellement, nous ne disposons d'aucune certitude sur les missions futures, les organisations et sur les moyens qui seront mis à disposition : pour les futurs services CAM de Gerzat/ Pont du Château, comme pour les services « maintenus » (provisoirement ?) dans le giron départemental.
- Les représentants de la collectivité chargés du dossier qui ont bien conscience de la situation inextricable dans laquelle ils ont placé les agents, tentent d'imposer une doctrine qui imposerait aux agents de remplir obligatoirement et rapidement (avant le 7/9/2018) une fiche de vœux (idéalement avec 3 ou 4 vœux pour leurs simplifier la tâche...car cet acte individuel sera considéré comme un acte « volontaire »)

Aussi, tant que toutes les réponses ne seront pas apportées, et que les positionnements des collectivités ne seront pas formalisés, nous invitons les agents concernés à ne pas se précipiter en renvoyant leur fiche de vœux individuelle.

D'autre part, concernant les positionnements futurs, nous conseillons aux agents :

- **qui ne souhaiteraient pas voir leurs affectations changer à ne surtout pas multiplier les choix.**
- **Qui ne souhaiteraient pas intégrer la CAM à formuler le choix souhaité.**

Enfin, en tant que représentant du personnel, notre Organisation Syndicale a attiré régulièrement l'attention sur le fait que les agents se posaient beaucoup de questions liées aux incertitudes, et aux changements pour leurs vies professionnelles et personnelles.

Nous invitons d'ailleurs les agents à consulter les PV des CT ou seule notre OS a formalisé des questions diverses à chaque instance depuis le 16/12/2016 (avant même la promulgation de la loi ...)

Aussi, il convient d'intégrer que la situation ubuesque et incertaine dans laquelle les agents se trouvent est intégralement du fait des collectivités qui n'ont pas toujours joué la transparence.

Les représentants élus du syndicat La CGT



Le 6 Décembre

Votez pour les candidats CGT